



## NEGOCIATIONS ASSURANCE CHOMAGE/ LOI TRAVAIL : MEME COMBAT !

La deuxième séance de négociations du régime d'assurance chômage a eu lieu le mardi 8 mars. À l'occasion de la journée pour l'égalité des droits plusieurs organisations syndicales (CGT FSU Solidaires) et féministes ont appelé à un rassemblement pour l'égalité des droits femmes/hommes au travail.

La date coïncidant avec la négociation assurance chômage, la CGT a rappelé que la précarité touche encore plus violemment les femmes, ce qui se traduit par une indemnisation encore plus basse du chômage, notamment du fait des temps partiels subis.

La résorption de l'écart des salaires de 27 % rapporterait de 3 à 4 milliards d'euros, soit le déficit annuel de l'Unedic, dont le Medef et le gouvernement se servent pour exiger des économies sur le dos des privés d'emploi. (Cf. déclaration de la délégation Cgt « [Il est temps de mettre fin aux discriminations F/H!](#) »)

Lors du début de séance, la CGT a déploré le fait que le Medef ne veuille pas discuter d'autre chose que du document de cadrage pour la négociation propre aux intermittents du spectacle, alors que 6 millions de privés d'emploi ont besoin de droits nouveaux : 43% seulement sont indemnisés.

Quatre projets de document de cadrage pour les négociations "intermittents du spectacle", prévues par la loi, ont été examinés : des propositions CGT et FO Un document commun CFDT-CGC-CFTC, une proposition inacceptable du MEDEF.

Si le Medef continue d'exiger 190 millions € d'économies sur les annexes des artistes et techniciens du spectacle, ceux-ci auront une raison supplémentaire d'être en colère dans le contexte social.

Cela présage aussi de l'état d'esprit du patronat lorsque sera négocié le régime général le 24 mars : tous les efforts sur le dos des allocataires !

Cette prochaine réunion doit finaliser le document de cadrage et enfin aborder les droits de tous les privés d'emploi.

La CGT appelle à défendre les droits de tous les privés d'emploi, de tous les travailleurs précaires, femmes et hommes, et à joindre les revendications pour une meilleure protection sociale à la lutte pour le retrait du projet de loi Travail le 9 mars !

**Paris, le 8 mars 2016.**

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt  
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60  
[www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)